

Compte Rendu du Conseil Municipal du 23/06/2010

L'AN DEUX MILLE DIX, le 23 JUIN, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 17 Juin 2010, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Monsieur Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : Mme YONNET, MM. VANNIER, HAFIDI, Mme DIAKITE, M. LANTERNIER, Mme LE BIHAN, MM. AIT BOUALI, HEDJEM, GARNIER, Mme THEURIER-AZZOUZ, M. LOGRE, Mme KHELAF, M. MAIZA, Mme FOURNIER, Adjoints au Maire,

M. VINCENT, Mme SANDT, M. ROS, Mme MOHAMED, MM. MALEME, KETFI, OGE, Mme ZAHIR, M. MINIMBU, Mme HARKATI, M. MILIA, Mme LATOUR, M. KARMAN, Mme KARMAN-SUCH, M. RUER, Mmes GRARE, DESCAMPS, MM. PAUPERT, MENIA, Mme LENOURY Conseillers Municipaux,

Excusés :

M. MONINO,
Mme RATZEL-TOGO
Mme KELEBE
Mme MADI

Représentés par :

M. MAIZA
M. ROS
M. LOGRE
Mme KHELAF

Excusés :

M. GUERRIEN
Mme KOUAME
Mme DERKAOUI
M. KAMALA

Représentés par :

M. MINIMBU
M. HEDJEM
Mme GRARE
Mme LATOUR

Absents : Mmes AHMED, CHIBAH, MM. BEAUDET, DEL MONTE, AUGY

Excusées : Mme HAMMACHE,

Secrétaire de séance : Mme HARKATI

QUESTION N° 089 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Adoption du Compte Administratif 2009

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "communiste et citoyens Tous ensemble pour Aubervilliers" s'étant abstenus, les membres des groupes "Union du nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre, le Maire n'ayant pas pris part au vote,

DONNE acte de la présentation ci-après du compte administratif 2009,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion,

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

RECETTES DE L'EXERCICE

Investissement	16 815 037,72 €
Fonctionnement	98 755 829,72 €
Total	115 570 867,44 €

DEPENSES DE L'EXERCICE

Investissement	24 557 850,66 €
Fonctionnement	94 826 256,50 €
Total	119 384 107,16 €

RESULTATS DE L'EXERCICE

Investissement	- 7 742 812,94 €
Fonctionnement	3 929 573,22 €
Total	- 3 813 239,72 €

RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES

Investissement	1 975 166,70 €
Fonctionnement	2 162 103,12 €
Total	4 137 269,82 €

RESULTATS DE CLÔTURE

Investissement	- 5 767 646,24 €
Fonctionnement	6 091 676,34 €
Total	324 030,10 €

SOLDE DES RESTES A REALISER

Investissement	1 724 156,65 €
Fonctionnement	1 000 000 €
Total	2 724 156,65 €

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2009 : 3 048 186,75 €

QUESTION N° 090 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Adoption du Compte de Gestion 2009

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du nouvel Aubervilliers» ayant voté contre,

APPROUVE le compte de gestion établi par Madame la Trésorière municipale pour l'exercice 2009, arrêté comme suit :

- un résultat cumulé déficitaire d'investissement de : 5 767 646,24 €
- un résultat cumulé excédentaire de fonctionnement de : 6 091 676,34 €
- soit un résultat de clôture de : 324 030,10 €

Le compte de gestion, qui ne comprend pas les reports de fonctionnement et d'investissement, est en concordance avec le compte administratif 2009.

QUESTION N° 091 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Affectation du résultat 2009 du budget principal de la commune

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe " communiste et citoyens Tous ensemble pour Aubervilliers" s'étant abstenus, les membres des groupes "Union du nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat ainsi qu'il suit :

Résultat de fonctionnement		
A	résultat de l'exercice	3 929 573,22 €
B	résultats antérieurs reportés	2 162 103,12 €
C résultat à affecter (C=A+B)		6 091 676,34 €

Besoin de financement de la section d'investissement		
D	résultat de l'exercice	-7 742 812,94 €
E	résultats antérieurs reportés	1 975 166,70 €
F	restes à réaliser en dépenses	7 862 092,45 €
G	restes à réaliser en recettes	9 586 249,10 €
H	solde des restes à réaliser (H=G-F)	1 724 156,65 €
I besoin de financement (I=D+E+H)		-4 043 489,59 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
J	couverture du besoin de financement de la section d'investissement	4 043 489,59 €
K	dotation complémentaire en réserves (1068)	1 000 000,00 €
L	excédent reporté à la section de fonctionnement	1 048 186,75 €

DECIDE de ne procéder à aucune affectation au budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour les Personnes Agées et Adultes Handicapés (SSIDPAAH).

QUESTION N° 092 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : confirmation de l'adhésion au syndicat mixte ouvert d'études "Paris Métropole"

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union du nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus, les membres du groupe "Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre

APPROUVE les statuts du syndicat mixte ouvert d'études « Paris Métropole » et confirme l'adhésion de la Commune à ce syndicat, à compter du 16 juin 2009 ;

QUESTION N° 093 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Prise en charge des frais d'aide et de secours engagés par M. Benoît Logre

A l'unanimité.

DECIDE de rembourser à Benoît LOGRE, 14ème adjoint, les dépenses engagées sur ses deniers personnels pour les motifs rappelés ci-dessus, le 27 mars 2010, pour un montant de 331,15 € TTC.

QUESTION N° 094 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Versement d'une subvention d'équipement à la caisse des écoles de la commune d'Aubervilliers

A l'unanimité.

DECIDE de verser à la Caisse des écoles d'Aubervilliers une subvention d'équipement de cent quarante deux mille deux cent sept euros (142 207 €).

QUESTION N° 095 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Instauration et versement d'une indemnité pour frais de représentation

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Aubervilliers en marche pour le changement» s'étant abstenus

FIXE le montant annuel de l'indemnité pour frais de représentation allouée au maire à 5000 €

DIT que le versement se fera chaque année en deux fois.

DIT que le maire devra conserver l'ensemble des justificatifs relatifs à ces frais.

QUESTION N° 096 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Acceptation du fonds de concours versé par Plaine Commune au titre du Conservatoire à Rayonnement Régional

A l'unanimité.

ACCEPTE le fonds de concours de 317 750 € versé par la Communauté d'Agglomération Plaine Commune pour le financement des dépenses de fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers – La Courneuve au titre de l'exercice 2010.

QUESTION N° 097 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Adhésion de la commune à l'Association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE).

A l'unanimité.

APPROUVE les statuts de l'Association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE)

APPROUVE l'adhésion de la Commune d'Aubervilliers à l'AFIGESE,

QUESTION N° 098 - RAPPORTEUR Jacques Salvator

OBJET : Instauration de la Taxe locale sur la publicité extérieure sur le territoire communal

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe communiste et citoyen «Tous ensemble pour Aubervilliers» s'étant abstenus

DECIDE que la taxe locale sur la publicité extérieure s'applique sur le territoire de la commune d'Aubervilliers selon les modalités précisées dans le tableau suivant :

En € / m²	Superficie	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques	inférieure ou égale à 50 m²	15	16	17	18	19	20
	supérieure à 50 m²	15	20	25	30	35	40
Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques	inférieure ou égale à 50 m²	15	24	33	42	51	60
	supérieure à 50 m²	15	36	57	78	99	120
	inférieure ou égale à 7 m²	0	0	0	0	0	0
	comprise entre 7 m² et 12 m² inclus	15	16	17	18	19	20
	comprise entre 12 m² et 20 m² inclus	15	20	25	30	35	40
	comprise entre 20 m² et 50 m² inclus	15	20	25	30	35	40
Enseignes	supérieure à 50 m²	15	28	41	54	67	80

DEMANDE que le maire conduise les études nécessaires préalablement aux décisions sur l'application de minorations, majorations ou exonérations de la taxe locale sur la publicité extérieure ainsi que sur la révision du règlement local de publicité.

QUESTION N° 099 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Désignation d'un représentant de la commune d'Aubervilliers au Conseil Technique et Pédagogique (CTP) du CEMEA-CFPES

A l'unanimité.

DESIGNE Monsieur Edgar MINIMBU, conseiller municipal, pour représenter la Commune au sein du Conseil Technique et Pédagogique (CTP) du CEMEA-CFPES.

QUESTION N° 100 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Avance remboursable accordée à l'association Aubervacances Loisirs

A l'unanimité.

DECIDE le versement d'une avance de 110 000 € à l'association Aubervacances-Loisirs, qui sera remboursée selon le calendrier suivant :

	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Avance	110 000 €				110 000 €
Remboursements		30 000 €	40 000 €	40 000 €	110 000 €

QUESTION N° 101 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Utilisation de la DSUCS et du FSRIF

A l'unanimité.

PREND ACTE du rapport d'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) et du Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) pour l'année 2009.

QUESTION N° 102 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Attribution d'une subvention annuelle à l'association « le 93 au cœur de la République »

A la majorité des membres du conseil, Mmes LE BIHAN et SANDT, du groupe "Changer à gauche pour Aubervilliers", Mme KHELAF et M. HAFIDI du groupe "Parti Radical de Gauche", M. ROS du groupe des "Verts" s'étant abstenus, les membres des groupes "Union du nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre

DECIDE d'attribuer 4000 (quatre mille) euros à l'association « le 93 au cœur de la République » pour soutenir son action auprès de la population d'Aubervilliers.

QUESTION N° 103 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Envoi d'une mission de représentants de la Commune d'Aubervilliers en Chine

A la majorité des membres du conseil, M. ROS du groupe des «Verts» et Mme ZAHIR du groupe "Changer à gauche pour Aubervilliers" s'étant abstenus,

DECIDE d'envoyer d'une délégation composée de quatre personnes pour une durée de dix jours, du 16 au 25 juin, en République Populaire de Chine, pour la réalisation de trois missions :

- participer aux 3^{ème} Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise à Nanjing,
- collecter tous les détails techniques pour la participation en septembre 2010 de la ville d'Aubervilliers et de Plaine Commune à l'Exposition universelle à Shanghai,
- rencontrer les représentants de Wenzhou (District de Ouhai) et d'échanger avec eux sur les coopérations à envisager.

La délégation mentionnée ci-dessus sera composée des personnes suivantes :

- Christine RATZEL-TOGO en qualité de Maire adjointe à la coopération décentralisée,
- Mickaël DAHAN en qualité de Directeur de cabinet du Maire,
- Carlos SEMEDO en qualité de Directeur des relations internationales et
- Ling LENZI en qualité d'organisatrice technique, d'interprète et lien avec l'association « Aubervilliers-Plaine Commune – Shanghai 2010 ».

QUESTION N° 104 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Envoi d'une mission à Beit Jala - prise en charge des frais

A l'unanimité. M. LANTERNIER n'ayant pas pris part au vote

APPROUVE la mission de la délégation qui a représenté la commune à Beit Jala du 29 au 31 mai 2010.

QUESTION N° 105 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Prise en charge des frais engagés dans le cadre d'une mission inscrite à l'Année de la France au Brésil

A l'unanimité.

DECIDE de prendre en charge le déplacement de Monsieur Carlos Semedo, en sa qualité de directeur de la vie associative et des relations internationales, exposé plus haut, pour un montant de 953€ (neuf cent cinquante trois).

QUESTION N° 106 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Prise en charge des frais engagés dans le cadre des assises de la coopération décentralisée franco-indienne

A l'unanimité.

DECIDE de rembourser à Monsieur Monino, en sa qualité de deuxième adjoint au Maire, les frais avancés pour l'établissement d'un visa et de prendre en charge le coût du transport aérien pour un montant total de 2458 €.

QUESTION N° 107 - RAPPORTEUR EVELYNE YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : Possibilité de recours à des agences de travail intérimaire pour le remplacement d'infirmiers diplômés d'état en application de la loi du 3 août 2009

A la majorité des membres du conseil, Mme GRARE du groupe communiste et citoyen «Tous ensemble pour Aubervilliers» ayant voté contre

AUTORISE le Maire à procéder par le biais d'agences de travail intérimaire au remplacement temporaire d'infirmiers diplômés d'Etat, dès lors que le centre de gestion ne peut assurer ce remplacement.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les documents afférents

QUESTION N° 108 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Recrutement d'un chargé de mission à compter du 1er juillet 2010 .

A l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 précitée un chargé de mission jeunesse, chargé du suivi du Conseil local des jeunes, de la mise en place du service civique et du dispositif « nos quartiers ont du talent ». Le collaborateur recruté devra disposer d'une expérience probante dans le domaine de l'animation socioculturelle et d'un diplôme de l'enseignement supérieur dans le domaine de la médiation culturelle ou des sciences de l'éducation.

DIT que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement

QUESTION N° 109 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Recrutement d'un médecin généraliste non titulaire

A l'unanimité.

AUTORISE Monsieur Le Maire à recruter un médecin généraliste dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour une durée de 3 ans.

AUTORISE le Maire à signer le contrat de recrutement.

DIT que la rémunération de ce médecin non titulaire sera calculée sur la base de 77.16 € par vacation de 2 heures.

QUESTION N° 110 - RAPPORTEUR EVELYNE YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : création de 7 postes d'agents chargés de la surveillance des points écoles

A l'unanimité.

DECIDE la création de 7 postes supplémentaires d'agent de surveillance des Points Ecoles portant leur nombre au tableau des effectifs à 30.

DIT que ces agents seront rémunérés sur la base du SMIC horaire à raison de 3 heures par jour minimum pendant 4 jours par semaine. La rémunération sera automatiquement revalorisée à chaque augmentation du SMIC horaire. Les agents pourront bénéficier de congés payés calculés sur la base de 10 % de leur salaire Brut annuel.

QUESTION N° 111 - RAPPORTEUR EVELYNE YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : approbation de recrutement d'un responsable prévention, aide aux victimes et interventions publiques pour une période de 3 ans

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à recruter en l'absence de candidats, titulaires de la fonction publique territoriale, correspondant aux critères de recrutement, un responsable Prévention, Aide aux victimes et Interventions publiques par voie contractuelle pour une durée de 3 ans. Le candidat devra disposer d'une expérience probante et vérifiée dans l'animation d'un dispensateur de prévention et de lutte contre la délinquance, dans l'animation partenariales de réseaux de prévention, de pilotage, de dispositifs d'aide aux victimes et d'accès aux droits, de relations entre les administrations communales et les services du ministère de la justice. Cette formation probante devra s'appuyer sur la formation supérieure en droit pénal et en criminologie ou tout autre diplôme équivalent.

DIT que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement

QUESTION N° 112 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Renouvellement du contrat d'un chirurgien dentiste pour une période de 3 ans

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour une durée de 3 ans, un chirurgien dentiste.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement

DIT que la rémunération de ce chirurgien dentiste sera calculée sur la base de 64.30 € par vacation de 2 heures

QUESTION N° 113 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : création de postes de saisonniers pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2010 inclus.

A l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour faire face aux besoins saisonniers pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2010 suivant la répartition suivante :

- Mois de juillet : 10 adjoints techniques, 4 adjoints administratifs, 17 éducateurs d'APS, 3 agents sociaux, 2 auxiliaires de soins, 15 adjoints d'animation.
- Mois d 'août : 10 adjoints techniques, 3 adjoints d'animation, 4 éducateurs de APS, 3 agents sociaux, 2 auxiliaires de soins, 10 agents d'animation
- Mois de septembre : 3 agents sociaux, 2 auxiliaires de soins

DIT : que la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera en référence au cadre d'emplois sur lequel les agents seront recrutés.

AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire à prendre les arrêtés de recrutement nécessaires

QUESTION N° 114 - RAPPORTEUR EVELYNE YONNET

OBJET : modification à compter du de la délibération du conseil municipal du 14 avril 2008 fixant le régime indemnitaire du Maire, des Maires Adjoints, des Conseillers Municipaux Délégués, Conseillers Municipaux

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union du nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus, les membres du groupe "Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre

FIXE le montant de l'enveloppe globale des indemnités mensuelles de fonction versées aux élus à **55 539,35 euros**, calculée sur la base d'une indemnité attribuée au Maire de 145% du traitement afférent à l'indice brut 1015 (IM821) majoré de 15 % au titre de chef-lieu de canton et d'une indemnité attribuée à chaque adjoint correspondant à 66% du traitement afférent à l'indice brut 1015 (IM821) majoré de 10% au titre de chef-lieu de canton.

ATTRIBUE à chaque conseiller municipal le versement d'une indemnité de fonction en application de l'article L 2123-24-1 II du Code Général des Collectivités Territoriales d'un montant de 165,10 € bruts mensuels.

FIXE les attributions individuelles selon les modalités suivantes :

M. Jacques SALVATOR	Maire	2600,00 €
Mme Evelyne YONNET	Adjointe au Maire	2061,29 €
M. Jean-François MONINO	Adjoint au Maire	2486,36 €
M. Jean-Yves VANNIER	Adjoint au Maire	2273,00 €
M. Abderrahim HAFIDI	Adjoint au Maire	2576,88 €
Mme Malika AHMED	Adjointe au Maire	2486,36 €
Mme Yacine DIAKITE	Adjointe au Maire	2061,29 €
M. Ugo LANTERNIER	Adjoint au Maire	2486,36 €
Mme Véronique LE BIHAN	Adjointe au Maire	1537,93 €
M. Omar AIT-BOUALI	Adjoint au Maire	3106,72 €
M. Brahim HEDJEM	Adjoint au Maire	2486,36 €
Mme Christine RTAZEL-TOGO	Adjointe au Maire	2486,36 €
M. Daniel GARNIER	Adjoint au Maire	2061,29 €
Mme Tunis THEURIER-AZZOUZ	Adjointe au Maire	2061,29 €
M. Benoît LOGRE	Adjoint au Maire	2486,36 €
Mme Véronique HAMMACHE	Adjointe au Maire	2061,29 €
Mme Djamila KHELAF	Adjointe au Maire	2576,88 €
M. Tedjini-Michel MAIZA	Adjoint au Maire	2486,36 €
Mme Odile FOURNIER	Adjointe au Maire	2486,36 €
M. Lway-Dario MALEME	Conseiller Municipal délégué	1308,61 €
M. Marc GUERRIEN	Conseiller Municipal délégué	1308,61 €
Mme Soumia ZAHIR	Conseillère Municipale déléguée	1308,61 €
M. Edgar MINIMBU	Conseiller Municipal délégué	1308,61 €
M. Tahir KETFI	Conseiller Municipal délégué	1308,61 €
Mme Jacqueline SANDT	Conseillère Municipale	165,10 €
Mme Madina DAHOMA-MOHAMED	Conseillère Municipale	165,10 €
Mme Annike KELEBE	Conseillère Municipale	165,10 €
Mme Sophia CHIBAH	Conseillère Municipale	165,10 €
M. Jean-Loup OGE	Conseiller Municipal	165,10 €
Mme Djida MADI	Conseillère Municipale	165,10 €
Mme Mounia KARKATI	Conseillère Municipale	165,10 €
M. Philippe MILIA	Conseiller Municipal	165,10 €
Mme Akoua-Marie KOUAME	Conseillère Municipale	165,10 €
M. Bernard VINCENT	Conseiller Municipal	165,10 €
M. Sylvain ROS	Conseiller Municipal	165,10 €
M. Pascal BEAUDET	Conseiller Municipal	165,10 €
Mme Patricia LATOUR	Conseillère Municipale	165,10 €
M. Jean-Jacques KARMAN	Conseiller Municipal	165,10 €
Mme Mériem DERKAoui	Conseillère Municipale	165,10 €
M. Gérard DEL MONTE	Conseiller Municipal	165,10 €
Mme Marie KARMAN	Conseillère Municipale	165,10 €
M. Marc RUER	Conseiller Municipal	165,10 €
Mme Laurence GRARE	Conseillère Municipale	165,10 €
M. Kilani KAMALA	Conseiller Municipal	165,10 €
M. Thierry AUGY	Conseiller Municipal	165,10 €
Mme Christiane DESCAMPS	Conseillère Municipale	165,10 €

M. Didier PAUPERT	Conseiller Municipal	165,10 €
M. Fayçal MENIA	Conseiller Municipal	165,10 €
Mme Nadia LENOURY	Conseillère Municipale	165,10 €

DIT que les indemnités sus indiquées sont soumises, de manière obligatoire, à la C.S.G et R.D.S., à la cotisation au fond de solidarité, à la cotisation au régime de retraite complémentaire Ircantec, le cas échéant au régime général de la sécurité sociale pour les élus qui ne conserveraient pas une activité salariée et, facultativement, à la retenue de l'imposition à la source et à un fond de retraite complémentaire sur la base d'une cotisation s'élevant à 8% de l'indemnité de fonction brute

ABROGE la délibération du 14 avril 2008.

QUESTION N° 115 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : 5-7 rue Régine Gosset, parcelle cadastrée H 178 de 3004 m² : mise en œuvre de la procédure de bien en état d'abandon manifeste.

A l'unanimité.

DEMANDE au maire de constater par procès-verbal provisoire l'état d'abandon manifeste du bien situé sur la parcelle cadastrée H 178 sise 5-7 rue Régine Gosset à Aubervilliers.

AUTORISE le maire à mettre en œuvre les étapes suivantes de la procédure de bien en l'état d'abandon manifeste.

QUESTION N° 116 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Marché d'entretien technique des installations, de dépannage et d'interventions des alarmes incendie pour les années 2011-2014. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché à bons de commande, relatif au marché d'entretien technique des installations, de dépannage et d'interventions des alarmes incendie pour les années

2011-2014, passé sur appel d'offres pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse trois fois au maximum pouvant ainsi couvrir les années 2011 à 2014 et comportant les seuils annuels suivants :

- Seuil minimum : 50 000 € TTC
- Seuil maximum : 200 000 € TTC

AUTORISE, à l'issue de la procédure et conformément à la décision de la commission d'appel d'offres, le Maire à signer le marché subséquent.

QUESTION N° 117 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Marché d'entretien et de maintenance des ascenseurs et monte-charge pour les années 2011-2013. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché à bons de commande, relatif au marché d'entretien et de maintenance des ascenseurs et monte-charge pour les années 2011-2013, passé sur appel d'offres pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse deux fois au maximum pouvant ainsi couvrir les années 2011 à 2013 et comportant les seuils annuels suivants :

- Seuil minimum : 50 000 € TTC
- Seuil maximum : 150 000 € TTC

AUTORISE, à l'issue de la procédure et conformément à la décision de la commission d'appel d'offres, le Maire à signer le marché subséquent.

QUESTION N° 118 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Marché d'exploitation des informations d'alarme par télésurveillance, d'entretien technique des installations, dépannages et interventions pour les années 2011-2012-2013-2014. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché à bons de commande, relatif au marché d'exploitation des informations d'alarme par télésurveillance, d'entretien technique des installations, dépannages et d'interventions pour les années 2011-2014, passé sur appel d'offres pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse trois fois au maximum, pouvant ainsi couvrir les années 2011 à 2014 et comportant les seuils annuels suivants :

- Seuil minimum : 50 000 € TTC
- Seuil maximum : 200 000 € TTC

AUTORISE, à l'issue de la procédure et conformément à la décision de la commission d'appel d'offres, le Maire à signer le marché subséquent.

QUESTION N° 119 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Marché d'entretien et de maintenance des matériels de cuisine pour les années 2011-2013. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché à bons de commande, relatif au marché d'entretien et de maintenance des matériels de cuisine pour les années 2011-2013, passé sur appel d'offres pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse deux fois au maximum pouvant ainsi couvrir les années 2011 à 2013 et comportant les seuils annuels suivants :

- Seuil minimum : 45 000 € TTC
- Seuil maximum : 100 000 € TTC

AUTORISE, à l'issue de la procédure et conformément à la décision de la commission d'appel d'offres, le Maire à signer le marché subséquent.

QUESTION N° 120 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Marchés d'approvisionnement en supercarburant sans plomb, gazole, et GPL pour le garage municipal pour les années 2011-2013. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché à bons de commande, relatif à l'approvisionnement en supercarburant sans plomb, gazole, et GPL pour le garage municipal pour les années 2011-2013, passé sur appel d'offres pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse pendant deux fois au maximum, pouvant couvrir les années 2011 à 2013 et comportant l'allotissement et les seuils annuels (en quantité) suivants :

LOT N°1 : SUPERCARBURANT SANS PLOMB

- Seuil minimum : 700 hectolitres
- Seuil maximum : 1500 hectolitres

LOT N°2 : GASOIL

- Seuil minimum : 2 500 hectolitres
- Seuil maximum : 5 000 hectolitres

LOT N°3 : GPL

- Seuil minimum : 30 hectolitres
- Seuil maximum : 150 hectolitres

AUTORISE, à l'issue de la procédure et conformément à la décision de la commission d'appel d'offres, le Maire à signer les marchés subséquents.

QUESTION N° 121 -1- RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Théâtre de la commune: Aménagement d'une salle de répétition, lot n°12 : réseaux éclairage plateau et lot n°13 : réseaux sonorisation/vidéo. Approbation des nouveaux projets de marchés de travaux. Autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le nouveau projet de marché sur procédure adaptée relatif à l'aménagement d'une salle de répétition au Théâtre de la Commune, lot n°12 : réseaux éclairage plateau.

AUTORISE le Maire à le signer en fin de procédure.

QUESTION N° 122 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Aménagement des locaux de la Direction Prévention - Sécurité et poste de police. Approbation du projet d'avenant n°1 au lot n°2 "cloisons, Doublages, Plafonds suspendus, menuiseries intérieures", du marché de travaux, passé avec la société GENETON

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°2 « cloisons, Doublages, Plafonds suspendus, menuiseries intérieures » du marché d'aménagement des locaux de la Direction Prévention - Sécurité et poste de police, passé avec la société GENETON ;

Cet avenant a pour effet d'augmenter le montant initial des travaux de 40 809,23 € TTC à 45 310,59 € T.T.C (faisant ressortir une plus value de 4 501,46 € TTC soit +11,03 %).

QUESTION N° 123 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Adhésion de la ville d'Aubervilliers à l'Association de Villes Européennes «Energie-Cités»

A l'unanimité.

DECIDE d'adhérer à l'association « Energie - cités »

VERSE la cotisation 2010, pour la somme de 1 250 euros (mille deux cent cinquante euros) à l'association « Energie-Cités ».

QUESTION N° 124 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Avenant n°1 à la convention liant l'EPFIF/Plaine Commune/Commune d'Aubervilliers.

A l'unanimité.

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 de la convention d'intervention foncière de l'EPFIF, tel qu'annexé ci-après, dont l'objet est d'étendre les périmètres de veille afin de soutenir la production de logements notamment de logements locatifs sociaux et de favoriser le développement économique et de modifier en conséquence l'enveloppe financière.

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant n° 1 à la convention d'intervention .foncière.

QUESTION N° 125 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : ZAC du MARCREUX : Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) 2009 présenté par SEQUANO Aménagement et de l'avenant n°12.

A l'unanimité.

APPROUVE le compte rendu annuel à la collectivité locale présenté par la SEQUANO Aménagement pour la ZAC du Marcreux, pour l'année 2009, portant le budget de l'opération à 25 908 980 € HT.

VERSE une participation d'un montant de 701 596 € en 2010, dernier versement prévu.

DIT que les avances de trésorerie sont transformées en participation définitive pour un montant de 3 115 000 € et donneront lieu à une écriture comptable (titre au 274 et mandat au 204).

AUTORISE le maire à signer l'avenant n°12.

QUESTION N° 126 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : ZAC Emile DUBOIS: Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) 2009 et de l'avenant n° 10

A l'unanimité.

APPROUVE le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) pour la ZAC Emile Dubois, présenté par SEQUANO Aménagement, pour l'année 2009, portant le budget de l'opération à 5 896 409,34 € HT.

PREND acte de la participation de la commune à l'opération, inscrite dans le bilan prévisionnel arrêté au 31 décembre 2009, dont le montant s'élève à 2 224 753,56 € HT (1 533 505,92 € HT ont déjà été versés) et 230 000 € sous forme d'apport en nature.

APPROUVE l'avenant n° 10 à la convention publique d'aménagement de la ZAC Emile Dubois, visant à actualiser le montant de la participation de la commune à l'opération compte tenu des nouveaux éléments et proroger la convention jusqu'au 31 décembre 2013, et autorise le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces administratives s'y rapportant.

QUESTION N° 127 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : 51 rue Sadi Carnot, bâtiment A, cadastré U n° 50 : acquisition des lots n° 15-16-19 et 29 correspondant à un appartement et deux caves, appartenant à la succession CHAINHO.

A l'unanimité.

DECIDE d'acquérir l'appartement et les deux caves lots n° 15-16-19 et 29 situés 51 rue Sadi Carnot bâtiment A à Aubervilliers, cadastré U n° 50, appartenant à la succession CHAINHO.

DIT que l'acquisition s'effectuera au prix de 97.920 €, valeur occupée.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

QUESTION N° 128 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : 12 rue Gaston Carré à Aubervilliers, parcelle de 520 m², cadastrée AV 122, cession au profit du Groupe VILOGIA.

A l'unanimité.

DECIDE de céder la parcelle communale cadastrée AV 122 située 12 rue Gaston Carré à Aubervilliers, d'une superficie de 520 m² au profit du Groupe VILOGIA.

FIXE le prix de la cession à 104.000 € valeur libre de toute occupation.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

QUESTION N° 129 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2009 par la commune d'Aubervilliers : délibération modificative.

A l'unanimité.

DONNE acte au maire de la communication du bilan modifié des acquisitions et cessions réalisées en 2009 par la commune d'Aubervilliers.

QUESTION N° 130 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Octroi d'une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 568.049 euros au bénéfice de la SA d'HLM VILOGIA

A l'unanimité.

DECIDE l'octroi au bénéfice de la SA d'HLM VILOGIA, domiciliée 34, rue de Paradis 75468 PARIS Cedex 10 et représentée par Monsieur Philippe REMIGNON (Directeur Général) d'une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 568.049 euros.

DECIDE que cette subvention sera versée à la SA d'HLM VILOGIA dès réception des travaux, sous réserve de leur conformité avec le permis de construire référencé N°093 001 09 A 0072.

La présente délibération sera transmise au Préfet de Seine-Saint-Denis et au comptable public.

QUESTION N° 131 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : approbation de la modification du POS concernant la modification du secteur UPM Saint-Denis/Canal secteur plan masse (ilôt Crevecœur/Schaeffer)

A l'unanimité.

APPROUVE de la modification simplifiée du POS portant les projets du secteur Saint-Denis/Canal et du secteur plan masse (ilôt Crèvecœur / Schaeffer)

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

QUESTION N° 132 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : octroi d'une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 347.716 euros au bénéfice d'ANTIN RESIDENCE.

A l'unanimité.

DECIDE l'octroi au bénéfice de la SA d'HLM ANTIN RESIDENCES, domiciliée 59, rue de Provence 75439 PARIS Cedex 09 et représentée par Madame Véronique LECOQ (Directeur Délégué Agence Nord Ile de France) d'une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 347.716 euros.

DECIDE que cette subvention sera versée à la SA d'HLM ANTIN RESIDENCES dès réception des travaux, sous réserve de leur conformité avec le permis de construire référencé N°093 001 09 A 0071.

La présente délibération sera transmise au Préfet de Seine-Saint-Denis et au comptable public.

QUESTION N° 133 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Engagement de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique en vue de la construction d'un groupe scolaire et de logements sociaux sis 45 à 53 rue Sadi Carnot à Aubervilliers, sur les parcelles cadastrées U 52, U 51, U 50, U 57, U 42 et U 43.

A l'unanimité.

RAPPORTE la délibération n° 79 du 20 mai 2010.

APPROUVE le projet de construction d'un groupe scolaire situé du 45 au 53 rue Sadi Carnot à Aubervilliers, sur les parcelles U 52, U 51, U 50, U 57, U 42 et U 43 et décide de sa réalisation.

APPROUVE le projet de construction de logements sociaux situés du 45 au 53 rue Sadi Carnot à Aubervilliers, sur les parcelles U 52, U 51, U 50, U 57, U 42 et U 43 et décide de sa réalisation.

DECIDE de recourir à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique en cas de refus de cession à l'amiable des terrains nécessaires au projet.

AUTORISE Monsieur le maire à mener cette procédure au nom de la commune.

SOLLICITE Monsieur le Préfet de prescrire conjointement une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des terrains et immeubles dont l'acquisition est souhaitée, ainsi que l'enquête parcellaire correspondante.

SOLLICITE de Monsieur le Préfet, à l'issue de l'enquête publique et de la remise du rapport de conclusions du commissaire enquêteur, la déclaration d'utilité publique de la construction d'un groupe scolaire et de logements sociaux situés 45 à 53 rue Sadi Carnot à Aubervilliers sur les parcelles U 52, U 51, U 50, U 57, U 42 et U 43.

AUTORISE Monsieur le maire à poursuivre les acquisitions, au besoin par voie d'expropriation.

AUTORISE le Maire à déposer toutes les demandes d'autorisations nécessaires à la conduite du projet (permis de construire, de démolir ou autres) et à rechercher tout financement pour mener à bien cette opération et à déposer les demandes correspondantes.

AUTORISE Monsieur le maire à ester en justice pour la poursuite éventuelle de la procédure d'expropriation et de ses suites tant devant le juge de l'expropriation et le juge judiciaire que devant les juridictions d'appel.

QUESTION N° 134 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Approbation de l'avenant n°2 à la convention partenariale de mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier Vilette- Quatre Chemins

A l'unanimité.

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention partenariale de mise en œuvre pour le projet de rénovation urbaine du quartier Vilette-Quatre Chemins.

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant et toutes pièces devant y être annexées.

QUESTION N° 135 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Approbation de l'avenant n°3 à la convention partenariale de mise en œuvre du projet de rénovation urbaine de Cristino Garcia Landy

A l'unanimité.

APPROUVE l'avenant N°3 à la convention partenariale de mise en œuvre pour le projet de rénovation urbaine Cristino Garcia Landy

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant et toutes pièces devant y être annexées

QUESTION N° 136 -1- RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI

OBJET : Conventions de mécénat relatives à l'exposition photographique "L'enfance dans le regard de Willy RONIS et dans l'objectif contemporain de cinq photographes d'Aubervilliers" et détermination de prix de vente du catalogue de l'exposition

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à solliciter des dons respectivement de 5 000 euros auprès de la société BNP Paribas Immobilier Résidentiel, de 2 000 euros auprès de First avenue, de 5 000 euros auprès de Costella SA, de 4 000 euros auprès de DCF, de 5 000 euros auprès de GTM bâtiment, de 1 500 euros auprès de Icade, de 1 000 euros auprès d'Interxion, de 4 000 euros auprès de Sodéarif et de 2 500 euros auprès de Financière Joyeux.

AUTORISE le maire à signer les conventions de partenariat avec les sociétés BNP Paribas Immobilier Résidentiel, First avenue, Costella SA, DCF, GTM bâtiment, Icade, Interxion, Sodéarif, Financière Joyeux et à percevoir les dons afférents à la manifestation, qui seront inscrits au budget municipal sur l'imputation 705 - 7713 – 33.

QUESTION N° 136 -2- RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI

OBJET : Conventions de subventions relatives à l'exposition photographique "L'enfance dans le regard de Willy RONIS et dans l'objectif contemporain de cinq photographes d'Aubervilliers".

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à solliciter les subventions auprès de la communauté d'agglomération Plaine Commune pour un montant de 5 500 €, auprès de la ville de Stains pour un montant de 1 500 € et auprès de la ville d'Epinay-sur-Seine pour un montant de 1 500€.

AUTORISE le maire à signer les conventions de subventions avec la communauté d'agglomération Plaine Commune, la ville de Stains et la ville d'Epinay-sur-Seine et à percevoir les subventions afférentes à la manifestation.

PREND ACTE des discussions en cours avec le Conseil Général sur un projet convention de coopération culturelle qui précisera un soutien financier de 5 000 € à ce projet.

QUESTION N° 136 -3- RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI

OBJET : Fixation du tarif et mise en vente du catalogue de photographies dans le cadre de l'exposition photographique "L'enfance dans le regard de Willy RONIS et dans l'objectif contemporain de cinq photographes d'Aubervilliers".

A l'unanimité.

AUTORISE la mise en vente du catalogue de photographies par la ville et par des points de vente identifiés, notamment la librairie *Les Mots Passants* et l'office du tourisme de la communauté d'agglomération Plaine Commune.

AUTORISE la perception de ces recettes par la ville.

FIXE le prix de vente du catalogue de photographies à l'unité à 10 euros et le prix de vente au détaillant à 6,5 euros

QUESTION N° 137 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI

OBJET : Convention de partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et la SACEM relative au soutien financier pour la production de la création de Vincent Manac'h donnée dans le cadre des "Printemps Musical" 2010 et 2011.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à solliciter une subvention de 1 500 euros auprès de la SACEM pour payer la réalisation et la présentation de l'œuvre musicale qui sera présentée au public dans le cadre du projet susvisé ;

APPROUVE le projet de convention de partenariat avec la SACEM relative au soutien financier à la production du concert de création de Vincent Manac'h, autorise le Maire à signer ce projet, tel figure en annexe de la présente délibération, et à percevoir la subvention afférente à ce projet qui sera inscrite au budget municipal 705 – 7478 – 33.

QUESTION N° 138 -1- RAPPORTEUR Malika AHMED

OBJET : Révision annuelle des droits de place du marché du Centre

A l'unanimité.

PREND ACTE de la réévaluation de + 0,75% des droits de place du marché du Centre à compter du 1^{er} juin 2010, pour un an.

QUESTION N° 138 -2- RAPPORTEUR Malika AHMED

OBJET : Révision annuelle des droits de place du marché du Montfort

A l'unanimité.

PREND ACTE de la réévaluation de + 0,75% des droits de place du marché du Montfort à compter du 1^{er} juin 2010, pour un an.

QUESTION N° 138 -3- RAPPORTEUR Malika AHMED

OBJET : Révision annuelle des droits de places du marché des Quatre-Chemins

A l'unanimité.

PREND ACTE de la réévaluation de + 0,75% des droits de place du marché des Quatre-Chemins à compter du 1^{er} juin 2010, pour un an.

QUESTION N° 139 - RAPPORTEUR Yacine Diakité

OBJET : Projet mémoire

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune tel qu'il figure en annexe de la présente délibération ;

AUTORISE le maire à solliciter une subvention de 2500€ auprès de la Communauté d'agglomération Plaine Commune en vue de la réalisation de l'action décrite dans le projet de convention annexée à la présente délibération ;

AUTORISE le Maire à signer la convention au nom de la commune et à percevoir la subvention afférente, qui sera inscrite au budget municipal chapitre 74.

QUESTION N° 140 - RAPPORTEUR Yacine DIAKITE

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association EthniX-dream destinée au lancement d'un festival d'humour d'Aubervilliers

A l'unanimité.

DECIDE d'attribuer une subvention de 1 000 (mille) euros à l'association EthniX-dream pour soutenir son initiative du lancement d'un « Festival d'humour d'Aubervilliers ».

QUESTION N° 141 - RAPPORTEUR Yacine DIAKITE

OBJET : Attribution d'une subvention annuelle à la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)

A l'unanimité.

DECIDE d'attribuer une subvention de 1 500 (mille cinq cents) euros à l'association Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques pour soutenir son action.

QUESTION N° 142 - RAPPORTEUR Yacine DIAKITE

OBJET : Aide à la création d'un emploi pour l'association "Une oasis dans la ville - Autour de Vous"

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe communiste et citoyen «Tous ensemble pour Aubervilliers» s'étant abstenus

DECIDE d'attribuer une subvention de 5 300 (cinq mille trois cents) euros à l'association « Une oasis dans la ville - Autour de vous » pour soutenir son implication dans la réhabilitation de la Ferme Mazier à travers l'embauche d'un salarié, à l'aide d'un contrat unique d'insertion (CUI), sur une base de 35 heures hebdomadaires.

QUESTION N° 143 - RAPPORTEUR M. Ugo LANTERNIER

OBJET : Protocole de consolidation de l'OPH d'Aubervilliers années 2009 2014

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de Protocole de consolidation de l'OPH d'Aubervilliers pour les années 2009-2014, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer ce projet au nom de la Commune avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) pour les années 2009-2014.

QUESTION N° 144 - RAPPORTEUR Ugo Lanternier

OBJET : Signature de la Charte de relogement du Projet de Rénovation Urbaine Vilette Quatre Chemins

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la Charte de relogement du Programme de Rénovation Urbaine Vilette Quatre Chemins.

QUESTION N° 145 - RAPPORTEUR Ugo LANTERNIER

OBJET : Convention de gestion du contingent communautaire passée avec la Communauté d'Agglomération Plaine Commune dans l'opération de construction en VEFA de 110 logements par l'OPH Plaine Commune Habitat sis 65 à 81 rue du Landy et 64 à 84 rue des Fillettes à Aubervilliers

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de gestion du contingent entre la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers relative aux 22 logements du contingent communautaire dans l'opération de construction en VEFA de 110 logements par l'OPH Plaine Commune situés au 65 à 81 rue du Landy et 64 à 84 rue des Fillettes à Aubervilliers.

QUESTION N° 146 - RAPPORTEUR Omar Ait Bouali

OBJET : Accompagnement des chantiers de rénovation urbaine et sensibilisation au développement durable sur le quartier du Landy.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à solliciter une subvention de 12 000 € auprès de la Communauté d'agglomération Plaine Commune pour la réalisation du projet d'Accompagnement des chantiers de rénovation urbaine du quartier et de sensibilisation au développement durable sur le quartier du Landy ;

APPROUVE le projet de convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune tel qu'il figure en annexe de la présente délibération ;

AUTORISE le maire à signer la convention au nom de la commune, et à percevoir la subvention afférente au projet ;

QUESTION N° 147 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'association "Nos quartiers ont des talents" (NQT)

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention l'association « Nos quartiers ont des talents » tel qu'il figure en annexe de la présente délibération ;

AUTORISE : le Maire à signer ce projet au nom de la Commune avec l'association « Nos quartiers ont des talents »

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 5 000 € (cinq mille euros) à l'association « Nos quartiers ont des talents».

QUESTION N° 148 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Enquête de Clichés

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à solliciter une subvention de 2 500 € à la Communauté d'agglomération Plaine Commune ;

APPROUVE le projet de convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune tel qu'il figure en annexe de la présente délibération ;

AUTORISE le maire à signer la convention au nom de la commune et à percevoir la subvention afférente ;

QUESTION N° 149 - RAPPORTEUR Christine RATZEL TOGO

OBJET : Approbation de la convention passée avec l'Agence de Services et de Paiement, dans le cadre de l'Année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention passée avec l'agence de services et de paiement, dans le cadre de l'année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer la convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'Agence de services et de paiement concernant le versement d'une subvention de 15 000 € et toute pièce s'y rapportant.

QUESTION N° 150 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Restaurants scolaires : approbation des nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2010/2011 concernant les enseignants et les hôtes de passage.

A l'unanimité.

FIXE le prix du repas pour les enseignants à 4,95 € duquel sera déduit la subvention de 1,14€ dont peuvent bénéficier ceux dont l'indice est inférieur ou égal à 466.

FIXE le prix du repas pour les hôtes de passage à 4,95 € avant la déduction de la subvention éventuelle dont peuvent bénéficier ces personnels par leur employeur.

Ces tarifs entreront en vigueur le 2 septembre 2010.

QUESTION N° 151 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Signature de la convention relative à la prestation interministérielle de restauration des enseignants dont l'indice est inférieur à 466.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention relative à la prestation interministérielle de restauration des enseignants dont l'indice est inférieur à 466

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la prestation interministérielle de restauration pour les enseignants dont l'indice est inférieur ou égal à 466.

QUESTION N° 152 - RAPPORTEUR Tunis THEURIER AZZOUZ

OBJET : Approbation de la convention passée avec le Groupement d'intérêt public « Formation continue et insertion professionnelle » de l'Académie de Créteil, concernant le financement du Fonds social Européen pour le Plan local de prévention et de lutte contre l'illettrisme

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention passée avec le Groupement d'intérêt public "Formation continue et insertion professionnelle" de l'Académie de Créteil, concernant le financement du fonds Social Européen pour le plan local de prévention et de lutte contre l'illettrisme tel qu'elle figure en annexe de la présente délibération

AUTORISE le Maire à signer ce projet au nom de la Commune d'Aubervilliers et le Groupement d'intérêt public « Formation continue et insertion professionnelle » de l'Académie de Créteil concernant le versement d'une subvention de 17 940 €.

QUESTION N° 153 - RAPPORTEUR Benoît LOGRE

OBJET : Création d'une crèche municipale multi-accueil au 15-15 bis avenue de la République. Approbation du programme et de l'enveloppe financière. Approbation du plan de financement global. Demande de subventions. Approbation du projet de marché, autorisation de signature. Demande de permis de construire.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe communiste et citoyens «Tous ensemble pour Aubervilliers» s'étant abstenus

DECIDE de créer une crèche municipale de type multi-accueil au 15-15 bis avenue de la république, d'une capacité de 35 places dont 20 seront réservées aux enfants du personnel communal.

APPROUVE le bilan global prévisionnel estimé à 1 297 324,41 € HT soit 1 551 600 € TTC, ainsi que le plan de financement correspondant.

AUTORISE monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-Saint-Denis, du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, de la Région Ile de France, de l'Etat au titre de la Dotation de Développement Urbain et de tous organismes susceptibles de financer ce type d'opération et signer les conventions qui pourraient en définir les modalités d'exécution.

APPROUVE le projet de marché de travaux sur procédure adaptée relatif à la création d'une crèche municipale multi-accueil au 15 – 15 bis avenue de la république.

AUTORISE le Maire, à l'issue de la procédure de mise en concurrence, à signer le marché subséquent.

AUTORISE le maire à déposer et signer le dossier de permis de construire relatif à la création d'une crèche municipale multi-accueil au 15-15 bis avenue de la république.

QUESTION N° 154 - RAPPORTEUR Benoit LOGRE

OBJET : Ateliers d'insertion sociale et professionnelle pour publics migrants du Greta Geforme 93

A l'unanimité.

VERSE une subvention de 10 200€ en soutien à l'action du GRETA, pour la mise en place de trois ateliers d'insertion sociale et professionnelle pour publics migrants sur les quartiers Villette, Landy et Maladrerie.

APPROUVE le projet de convention correspondant telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération, et autorise le Maire à la signer au nom de la Commune avec le GRETA GEFORME 93.

QUESTION N° 155 - RAPPORTEUR Benoit LOGRE

OBJET : Programmation 2010 de l'enveloppe régionale "Animation sociale des quartiers"

A l'unanimité.

VALIDE les projets présentés à la programmation 2010 de l'enveloppe régionale « Animation Sociale des Quartiers :

Volet CUCS	Nom Porteur	Intitulé du projet	quartier	Arbitrage enveloppe régionale
Habitat/Cadre de vie	ANGI	Actions de prévention et d'animation	Maladrerie/Emile Dubois	20 867
Insertion sociale et professionnelle	ASEA	Ateliers socio linguistiques	Aubervilliers	4 500
Habitat/Cadre de vie	Frères Poussière	Aubermémoires	Centre ville/Aubervilliers	1 500
Habitat/Cadre de vie	Une oasis dans la ville	Une oasis dans la ville-Autour de vous	Landy/Marcieux/Pressensé	10 000
Habitat/Cadre de vie	Service Vie des Quartiers	Enquête de clichés	Aubervilliers	3 428
Réussite scolaire et éducative	Extra muros	Portes à Portes	Aubervilliers	3 500
Citoyenneté/prévention	ABDI	Médiation sociale et culturelle	Aubervilliers	3 500
Insertion sociale et professionnelle	Théâtre de la commune	Itinéraire Théâtral : regarder, s'exprimer, s'insérer	Aubervilliers	3 000
			TOTAL	50 295

AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à l'application de la convention régionale « Animation Sociale des Quartiers » pour bénéficier de la subvention de 50 295 € pour 2010.

AUTORISE le reversement du montant de la subvention obtenue aux porteurs de projets sus-désignés en fonction de la subvention attribuée à la ville par la Région.

QUESTION N° 156 - RAPPORTEUR Véronique HAMMACHE

OBJET : Signature de la convention de formation action entre la ville d'Aubervilliers et le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, en direction des aidants naturels ou familiaux, de gré à gré, intervenant auprès de personnes âgées atteintes de troubles Alzheimer ou apparentés ou troubles de démence.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention de formation action entre la ville d'Aubervilliers et le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, en direction des aidants naturels ou familiaux, de gré à gré, intervenant auprès de personnes âgées atteinte de troubles Alzheimer ou apparentés ou troubles de démence.

AUTORISE le Maire à signer la convention de formation action entre la ville d'Aubervilliers et le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, en direction des aidants naturels ou familiaux,

de gré à gré, intervenant auprès de personnes âgées atteintes de troubles Alzheimer ou apparentés ou troubles de démence.

QUESTION N° 157 – Approbation des tarifs du centre de loisirs maternel pour l’année scolaire 2010/2011.

Question reportée.

QUESTION N° 158 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR
OBJET : Versement d'une subvention d'équipement à Beit-Jala

A l'unanimité.

VERSE le montant de dix huit mille euros (18 000 €) à la municipalité de Beit Jala pour l'équipement d'une salle de lecture de la bibliothèque municipale qui portera le nom d'Aubervilliers ;

PRECISE que la présente délibération annule et remplace la délibération n°223 du 24 septembre 2009.

QUESTION N° 159 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR
OBJET : déclaration de l'urgence de la question n°160

A l'unanimité.

DECLARE l'urgence pour l'approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 20 mai 2010 ;

QUESTION N° 160 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR
OBJET : Lecture et approbation du procès verbal de la séance du 20 mai 2010

A l'unanimité.

APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 20 mai 2010

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01 H 18.